



## Futur locataire et chèque de caution, j'ai fait une grave erreur

-----  
Par Charloo83

Bonjour, j'habite dans le sud, j'ai envoyé mon chèque de caution à mon futur bailleur, mais après coup je me suis dit que c'est hyper dangereux (500?). Il n'a jamais été "confronté" à cette situation. Avec toutes les arnaques je sais que certains bailleurs peu scrupuleux peuvent encaisser sans donner de nouvelles.

A l'heure actuelle le chèque a été envoyé mais il ne l'a pas encore reçu.

Il me semble honnête et me demande quel document qui ait une valeur juridique il pourrait me préparer pour que je sois protégé.

D'un autre côté il ne veut pas signer le bail tant qu'il n'a pas le chèque, ce que je comprends.

Existe-t-il un document qui ait une valeur légale qui pourrait me protéger en attendant d'entrer dans le logement ? Merci

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Juridiquement, la loi vous protège car ce chèque ne peut pas être encaissé par le bailleur avant la signature du contrat de location.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour obtenir une location, il est en général demandé de payer 1 mois d'avance de loyer+charges, en plus du dépôt de garantie (pas caution), au moment de la signature du bail, et de préférence sur le lieu de la location, à l'occasion de la remise des clés et de l'état des lieux.

Vous verrez la suite et si c'est un escroc vous le saurez bien assez vite..... mais il aura peut être déjà encaissé le chèque.

J'espère que vous avez son identité réelle et que vous avez pu vérifier qu'il est bien propriétaire du logement que vous visez ?

-----  
Par Charloo83

Je n'ai pas fait de vérifications particulières pour voir s'il est réellement propriétaire.

Je voulais savoir quel document je pouvais lui exiger autre que la signature de bail qui pourrait me protéger légalement.

-----  
Par yapasdequoi

Un reçu de la somme versée !

Et pour 12 euros vous vérifiez qui est propriétaire du bien

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759  
[/url]

Si ce n'est pas cette personne, vous faites rapidement opposition au chèque et vous portez plainte pour escroquerie.

-----  
Par Charloo83

J'ai trouvé des modèles de reçus de dépôt de garantie dans le cas où elle sera encaissée, mais je n'ai pas trouvé de modèles de reçus pour le cas où il reçoit simplement le chèque.

Quelqu'un aurait un lien ou pourrait m'aider à savoir quoi écrire ? je suis désolé de demander tout ça mais c'est assez urgent, et la pression m'aide pas à me concentrer... j'ai vraiment peur qu'il reçoive le chèque sans avoir rien signé, et je l'ai envoyé ce matin. Je pense qu'il va le recevoir demain au plus tôt...

Merci d'avance, je suis content de pouvoir compter sur cette communauté bienveillantes qui aide les personnes en galère

-----  
Par yapasdequoi

Dès qu'il reçoit le chèque, il peut l'encaisser. DONC le modèle que vous avez convient parfaitement.

-----  
Par Charloo83

D'accord merci beaucoup pour votre aide.